Quel rôle tient Paris Métropole au sein du Grand Paris ?

Pour comprendre cela, il faut d'abord que nous partagions ce que nous comprenons derrière cette notion de « Grand Paris ». Le Grand Paris n'est ni un seulement un projet de métro, ni une intention de nouvelle collectivité territoriale. Le Grand Paris est d'abord un fait. C'est le fait d'une agglomération continue, d'un paysage urbain qui traverse de multiples collectivités territoriales sans pour autant que leurs limites administratives soit visibles pour le piéton, l'automobiliste ou l'usager des transports en commun. C'est une métropole de plus de 8 millions d'habitants dans laquelle chacun se déplace au quotidien pour travailler, pour acheter, pour se distraire, pour apprendre, se cultiver ou se soigner. Dans cette grande ville, le pouvoir politique d'administration et d'orientation est morcelé. Il est morcelé verticalement d'abord puisque les compétences de décision et d'administration sont plus ou moins logiquement réparties dans notre mille-feuilles institutionnel entre l'Etat, les collectivités territoriales, voire les grands syndicats techniques. Il est morcelé horizontalement ensuite car chaque commune, chaque établissement de coopération inter-communale ou chaque département développe une politique propre, sans obligation de concertation à l'échelle inter-collectivités et encore moins à l'échelle métropolitaine. Les développements locaux se trouvent donc plutôt en position concurrentielle qu'en recherche de complémentarité.

Les élus qui ont créé Paris Métropole et ceux qui y siègent ont pris conscience de cette carence de gouvernance harmonisée à l'échelle métropolitaine. Ce qui, à l'initiative du Maire de Paris, devait simplement créer un dialogue entre la Ville capitale et sa banlieue, est devenu en quelques années le lieu pertinent d'échange et de concertation entre toutes les collectivités territoriales de cette agglomération.

Paris Métropole est donc aujourd'hui le représentant des collectivités territoriales et a pris toute sa place au cœur du chantier du Grand Paris. Fort d'une légitimité territoriale et politique désormais acquise, notre syndicat est amené à prendre des responsabilités croissantes en complémentarité avec les autres acteurs. Les instances territoriales existantes, même si elles étaient réformées prochainement, ne possèdent pas toujours la compétence et le périmètre d'exercice adéquats pour tous les sujets métropolitains. Nous travaillons justement à imaginer une future gouvernance du Grand Paris qui puisse s'affranchir de nos schémas actuels figés.

Comment Paris Métropole œuvre t'il pour préserver les valeurs de solidarité et de proximité locale, portées par les collectivités, à l'échelle de la métropole ?

Paris Métropole est une assemblée de collectivités locales, représentées par les maires qui sont au plus près de la population, des enjeux sociaux et des besoins de solidarité. C'est finalement d'ailleurs la seule instance où ces sujets de solidarité sont traités à l'échelle métropolitaine. Le logement et la fiscalité locale en sont de bons exemples. Mais au delà de ce progrès de réunir les collectivités de façon volontaire, notre expérience nous montre bien qu'il faut inventer d'autres modes de gouvernance par la concertation que la stricte redistribution de compétences formelles sur des périmètres d'application stricts. Le XXIème siècle doit proposer des schémas de concertation politique plus ambitieux en y associant, selon les sujets, les acteurs socio-économiques et la population.